Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260602-2026_130_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DEUX JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 27 mai 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Jérémy BOULARD, Gilles BOURRÉ, David BULROT, Dominique CHRETIEN *(suppléant de Pascal LEBRETON, absent)*, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Virginie DEBEGUE, Catherine DREZET, Nadège FRANÇAIS, Julie GAUDIN, Vanessa GERTSCH, Jean-Luc GOUYETTE, Alain GUILLOT, André HAMON, Philippe HELLO, Guy HEURTAULT, Loïc LANDIN, Nadège LE GUEN, Jean-Marie LE MOUNIER, Nicolas LORMEL, Roland LUCAS, Christophe MARCHAND, Alexis MENARD, Xavier MERPAULT, Valérie MORFOUASSE, Michel PESLIER, Dominique PORTAL, Nicolas RÉALLAND, Catherine RENAULT, Sylvain RENAUT, Michel RICHARD, Patrice RONDEL, Christian TARDY, Catherine TIENGOU, Annie VALO, Jackie VENTUROLI.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Marie-Sergine BÉZARD donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Myriam CARIMALO donne pouvoir à Gilles BOURRÉ,
- Samy GOASTER donne pouvoir à Vanessa GERTSCH,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Marie LE MOUNIER,
- Marie LE BOUEDEC donne pouvoir à Nicolas BESREST,
- Marie-Claude LESNÉ donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Antoine RAVARD donne pouvoir à David BURLOT,
- Gwenaëlle AOUTIN.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Sylvain BERNU

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260602-2026_130_DELIB-DE

Délibération n°2026-130

Membres en exercice : 69 Présents : 60 Absents : 9 Pouvoirs : 8

RESSOURCES HUMAINES
CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN A LAMBALLE TERRE & MER, AU CIAS ET A LA VILLE DE LAMBALLE-ARMOR

Le 10 décembre prochain se dérouleront les élections professionnelles visant à élire les représentants du personnel aux commissions administratives partitaires, à la commission consultative paritaire et au comité social territorial.

Un comité social territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents et auprès du centre de gestion pour les collectivités et établissements employant moins de 50 agents. Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'un établissement public de coopération intercommunale *(EPCI)*, de l'ensemble ou d'une partie des communes adhérentes, et de l'ensemble ou d'une partie des établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité Social Territorial commun compétent pour tous les agents desdites collectivités et établissements à condition que l'effectif global

Vu le Code Général de la Fonction Publique *(CGFP)*, notamment les articles L.251-5, L.251-7,

Considérant :
- Les effectifs globaux des agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé, remplissant les conditions pour être électeurs au CST au 1er janvier 2026 des collectivités et établissements suivants sont supérieurs à 50 agents et permettent la création d'un comité social territorial commun :
  - Lamballe Terre & Mer : 463
  - CIAS Lamballe Terre & Mer : 181
  - Lamballe-Armor : 225
- L'intérêt de disposer d'un comité social territorial commun à la communauté d'agglomération, au CIAS et à la Ville de Lamballe-Armor, compte-tenu de la mutualisation de leurs services et dans un souci de bonne gestion,
- La volonté des trois employeurs de créer un comité social territorial commun compétent pour les agents de l'agglomération, du CIAS et de la ville de Lamballe-Armor, et de faire porter ce comité par Lamballe Terre & Mer,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- DECIDE la création d'un comité social territorial commun entre l'agglomération Lamballe Terre & Mer, le CIAS Lamballe Terre & Mer et la ville de Lamballe-Armor avec l'institution en son sein d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail,
- DECIDE de fixer le comité social territorial auprès de Lamballe Terre & Mer,
- FIXE à 6 le nombre de représentants titulaires/suppléants du personnel et à 6 le nombre de représentants titulaires/suppléants des employeurs au sein du comité social territorial,
- FIXE la répartition des sièges entre les collectivités à raison de :
  - 3 sièges pour l'agglomération
  - 1 siège pour le CIAS
  - 2 sièges pour Lamballe-Armor
- FIXE à 6 le nombre de représentants titulaires/suppléants du personnel et à 6 le nombre de représentants titulaires/suppléants des employeurs au sein de la Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail, selon la même répartition des sièges entre les

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260602-2026_130_DELIB-DE

employeurs,

- AUTORISE le recueil de l'avis des membres du collège employeurs au sein du comité social territorial et de la Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor,
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 10/06/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

